Installation de panneaux solaires

Dans les Yvelines, le niveau d'ensoleillement moyen est de 140 jours/an. Aussi, il peut être intéressant, pour certains, de faire installer des panneaux solaires. Installation qui est soumise à une déclaration de travaux en Mairie.

Des aides existent pour l'installation de panneaux photovoltaïques :

- Aides locales : les aides locales et nationales ne sont plus cumulables depuis l'arrêté du 6 octobre 2021.
- Prime à l'autoconsommation : si vous consommez tout ou une partie de l'énergie produite, vous êtes éligible. Son montant peut atteindre jusqu'à 430 €/kWc installé.
- TVA à taux réduit : les panneaux solaires d'une puissance inférieure ou égale à 3 kWc bénéficient d'une TVA à 10%.
- Obligation d'achat : vous souhaitez vendre une partie ou l'intégralité de l'énergie solaire produite ? Les tarifs sont fixés chaque trimestre, ce système permet d'injecter l'électricité dans le réseau. Depuis le 1er mai 2022, pour une installation photovoltaïque de 3 kWc, le producteur perçoit 20,22 c€/kWh s'il vend la totalité de sa production ou 10 c€/kWh s'il vend uniquement le surplus.

Pour bénéficier des aides, **il est nécessaire de faire réaliser les travaux par un artisan RGE dans votre département.**

Les démarches pour installer des panneaux solaires dans les Yvelines :

- Faire une demande de raccordement au réseau Enedis
- Pour la vente d'électricité, établir un contrat de revente avec EDF Obligation d'Achat
- Faire une déclaration préalable aux travaux en mairie pour obtenir une autorisation d'urbanisme

Pour une installation de 3 kWc, orientée sud et en fonction du rendement, le retour sur investissement s'opère au bout de 12 ans en moyenne pour un projet en autoconsommation avec revente du surplus (source : Hello Watt).